

Numéro	CFVU/2025-09-23/07
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	13/10/2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

Délibération du 23 septembre 2025 portant approbation des règlements des études des masters mention « contrôle de gestion et audit organisationnel », « gestion des ressources humaines », « management et administration des entreprises » et « marketing, vente » de l'institut d'administration des entreprises de Paris (IAE), au titre de l'offre de formation 2025-2030

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 718-2 à L. 718-5, L. 718-16 et R. 711-10 à R.711-16 ;

Vu le décret n° 89-928 du 21 décembre 1989 modifié relatif à l'institut d'administration des entreprises de Paris, et notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2014-1549 du 19 décembre 2014 portant association de l'institut d'administration des entreprises de Paris à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-06-26/04 du conseil d'administration du 26 juin 2025 portant approbation du renouvellement de la convention d'association entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE) ;

Vu la délibération n° CFVU/2023-11-14/05 de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 novembre 2023 portant approbation du cadre de réflexion et des maquettes-types de l'offre de formation 2025-2030 des premier et deuxième cycles ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'institut d'administration des entreprises de Paris du 8 octobre 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les règlements des études des masters mention « contrôle de gestion et audit organisationnel », « gestion des ressources humaines », « management et administration des entreprises » et « marketing, vente » de l'institut d'administration des entreprises de Paris (IAE), au titre de l'offre de formation 2025-2030, ci-après annexés, qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025. Les précédents règlements de contrôle des connaissances sont abrogés à compter de cette même date.

Délibération CFVU/2025-09-23/07	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	37
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	16
Nombre de contre	15
Nombre d'abstentions	6

Paris, le 1^{er} octobre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou à la formation continue	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
ACMP/CGPP	F408RA16	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4081316	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4081116	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F40A1316	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4061516	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F402L116	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4M0M317	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4041316	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40Q1918	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4081516	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40A1521	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40A1721	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F408RN16	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4021216	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4081416	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4081616	M1	x								x	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP/CGPP	F4081216	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F402L21	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4091616	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4041616	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40L1421	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4M0M617	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F408ST16	M1	x								x	
CGPP	[F5PG1116]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1316]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1516]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1716]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1916]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2116]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PGL116]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1416]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1616]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1816]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2016]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2216]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2416]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2616]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2816]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2816]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2316]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	F5PGME16	M2	x									ACMP/CGPP

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

CGPP	F5PGST16	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	25RA112	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5MPF116	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1116	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1316	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1516	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1716	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PFL116	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1919	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2119	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2316	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2516	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2716	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	25C212	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	25C412	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1216	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1416	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1619	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1819	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2019	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2216	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2416	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2619	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5MPF419	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5MPF419	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PFME19	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PFST19	M2	x									ACMP/CGPP
Management de la performance et du risque	M1N404	M1	x							x		
Management de la	MPN50C	M2	x							x		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

performance et du risque												
Management de la performance	MPN512	M2	x							x		240 ECTS validés au moins ou VAP
Management transversal du risque	MPN513	M2	x							x		240 ECTS validés au moins ou VAP

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

En 1^{ère} année de master CGAO, l'entretien n'est pas obligatoire.

En 2^{ème} année de master CGAO, l'entretien n'est pas obligatoire.

Parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné à la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 :

- Au passage avec succès d'un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

Parcours en formation continue (IAE)

En M2 les conditions requises sont :

- Être titulaires de 240 Ects ou d'une validation des acquis professionnels (VAP).
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans (hors stage et contrat d'alternance)
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : français.

Langue secondaire d'enseignement : anglais.

3. Organisation des examens

Master 1^{ère} année : durant les périodes d'examen du calendrier universitaire.

Master 2^{ème} année : hors de la période d'examen universitaire ; organisé de manière continue durant le semestre ou regroupé sur une période.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

En master 2^{ème} année, la session unique pour toutes les matières.

En master 2^{ème} année, le redoublement est soumis à l'appréciation du jury.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Le stage est facultatif en master 1^{ère} année et doit avoir lieu en-dehors des périodes d'enseignement.

Le stage est obligatoire en master 2^{ème} année. Sa durée minimale est de 6 mois.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Stage facultatif

6. Notation des épreuves

Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : en master 2^{ème} année mention CGPP, le rapport de stage est soumis à validation.

En master 2^{ème} année, le contrôle continu n'est pas obligatoire.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Une note minimale de 6 sur 20 est fixée pour chacun des enseignements de M1 et du M2 (hors mémoire de fin d'études/mémoire professionnel).

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à 6/20 à une matière :

- l'unité d'enseignement ne peut être validée,
- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée. En master 2^{ème} année, la compensation entre les UE d'un même semestre n'est pas de droit.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à 6/20 à une matière, tout en ayant obtenu la moyenne à l'UE (master 2^{ème} année) ou au semestre (master 1^{ère} année), seule la matière concernée devra faire l'objet du rattrapage.

Une note minimale de 10 sur 20 est fixée pour le mémoire rédigé et soutenu en master 2^{ème} année.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 et en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour deux UE au plus pour toute note supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire).

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant)

8. Rubrique libre

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la seconde session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.

Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

Parcours en apprentissage (IAE)

Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
ACMP/CGPP	F408RA16	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081316	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081116	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40A1316	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4061516	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F402L116	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4M0M317	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4041316	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40Q1918	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081516	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40A1521	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40A1721	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F408RN16	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4021216	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081416	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081616	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081216	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F402L21	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4091616	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4041616	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40L1421	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4M0M617	M1	français	Période	S1 S2	Obligatoire fait entre L3 et M1	2		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP/CGPP	F408ST16	M1	français	Période	S1 S2				
CGPP	[F5PG1116]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1316]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1516]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1716]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1916]	M2	anglais	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2116]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PGL116]	M2	anglais	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1416]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1616]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1816]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2016]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2216]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2416]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2616]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2816]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2816]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2316]	M2	anglais	Hors période	Unique				
CGPP	F5PGME16	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	F5PGST16	M2	français	Hors période	Unique	Obligatoire	6 mois	x	
ACMP	25RA112	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5MPF116	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1116	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1316	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1516	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1716	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PFL116	M2	anglais	Hors période	Unique				

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP	F5PF1919	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2119	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2316	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2516	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2716	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	25C212	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	25C412	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1216	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1416	M2	anglais	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1619	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1819	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2019	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2216	M2	anglais	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2416	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2619	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5MPF419	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5MPF419	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PFME19	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PFST19	M2	français	Hors période	Unique	Obligatoire	6 mois		
Management de la performance et du risque	M1N404	M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la performance et du risque	MPN50C	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la performance	MPN512	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management transversal du risque	MPN513	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
ACMP/CGPP	F408RA16	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081316	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081116	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40A1316	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4061516	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F402L116	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4M0M317	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4041316	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40Q1918	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081516	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40A1521	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40A1721	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F408RN16	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4021216	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081416	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081616	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081216	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F402L21	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4091616	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4041616	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40L1421	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4M0M617	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F408ST16	M1	6		10		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

CGPP	[F5PG1116]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1316]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1516]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1716]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1916]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2116]	M2	6		10		
CGPP	[F5PGL116]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1416]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1616]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1816]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2016]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2216]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2416]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2616]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2816]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2816]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2316]	M2	6		10		
CGPP	F5PGME16	M2	10		10		
CGPP	F5PGST16	M2		Validation obligatoire			
ACMP	25RA112	M2	6		10		
ACMP	F5MPF116	M2	6		10		
ACMP	F5PF1116	M2	6		10		
ACMP	F5PF1316	M2	6		10		
ACMP	F5PF1516	M2	6		10		
ACMP	F5PF1716	M2	6		10		
ACMP	F5PFL116	M2	6		10		
ACMP	F5PF1919	M2	6		10		
ACMP	F5PF2119	M2	6		10		
ACMP	F5PF2316	M2	6		10		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP	F5PF2516	M2	6		10		
ACMP	F5PF2716	M2	6		10		
ACMP	25C212	M2	6		10		
ACMP	25C412	M2	6		10		
ACMP	F5PF1216	M2	6		10		
ACMP	F5PF1416	M2	6		10		
ACMP	F5PF1619	M2	6		10		
ACMP	F5PF1819	M2	6		10		
ACMP	F5PF2019	M2	6		10		
ACMP	F5PF2216	M2	6		10		
ACMP	F5PF2416	M2	6		10		
ACMP	F5PF2619	M2	6		10		
ACMP	F5MPF419	M2	6		10		
ACMP	F5MPF419	M2	6		10		
ACMP	F5PFME19	M2	10		10		
ACMP	F5PFST19	M2	6		10		
Management de la performance et du risque	M1N404	M1	X	X	X	X	
Management de la performance et du risque	MPN50C	M2	X	X	X	X	
Management de la performance	MPN512	M2	X	X	X	X	
Management transversal du risque	MPN513	M2	X	X	X	X	



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Gestion des ressources humaines

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcou rs dispens é en langue étrangè re	Parcou rs à distanc e	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Parcou rs en partena riat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentis sage ou à la formatio n continue	Accès Mon Master au parcour s M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1									x	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1								x	x	
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1								x	x	
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1								x	x	
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1								x	x	
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1								x	x	
Système d'information RH		M1								x	x	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	x							X		M1 GRH- PI ou équivalent (Bac+4 notamment en gestion, psychologie, droit, sociologie)
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	x							x		M1 GRH- EC ou équivalent (Bac+4 notamment en gestion, psychologie, droit, sociologie)

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	x							x		M1 DRH-DS ou équivalent (Bac+4)
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	x							x		M1 GRH- ID ou équivalent (Bac+4 en GRH)
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	x							x		M1 DRH-FD ou équivalent (Bac+4 en GRH)
Système d'information RH		M2	x							x		M1 SIRH ou équivalent (Bac+4 en gestion)
Gestion stratégique des ressources humaines (GSRH)		M2	x	x						x		M1 TE-RH, et M1 PSPS ou équivalent (Bac+4 en gestion)
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	M1N406	M1	X							x		
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	MPN50L	M2	X							x		
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Journées Bloquées	MPN50K	M2	X							x		240 ECTS validés au moins ou VAP
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Soir)	MPN50K	M2	X							x		240 ECTS validés au moins ou VAP
RH & RSE - Formation délocalisée	MPN5DT	M2	X		x		x	x		x		240 ECTS validés au moins ou VAP

Pour les formation suivantes, accès possible dans le régime de la formation continue : M1 SIRH, M2 SIRH, M2 DRH-FD, M2 GRH-ID, M2 GRH-EC

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Notamment candidature parcours en apprentissage

Parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné à la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 :

- Au passage avec succès d'un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

Parcours en formation continue (IAE)

En M2 les conditions requises sont :

- Être titulaires de 240 Ects ou d'une validation des acquis professionnels (VAP).
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans (hors stage et contrat d'apprentissage)
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.

3. Organisation des examens

Pour tous les parcours de M1 de la mention, le calendrier est propre au parcours (apprentissage). Certaines matières font l'objet d'un examen terminal (avec ou non un contrôle continu), d'autre uniquement d'un contrôle continu.

Pour tous les parcours de M2 de la mention, le calendrier est propre au parcours (apprentissage). Certaines matières font l'objet d'un examen terminal (avec ou non un contrôle continu), d'autre uniquement d'un contrôle continu.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

Pour le parcours M2 GSRH : session unique, avec une 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée.

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Stage facultatif

6. Notation des épreuves

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

8. Rubrique libre

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la deuxième session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.

Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

Parcours en apprentissage (IAE)

Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 session 2	Obligatoire	6 mois		
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Système d'information RH		M1	Français	Hors période d'examen	Session unique	Pas de stage		X	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	x	
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois		
Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois		
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Système d'information RH		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Gestion stratégique des ressources humaines (GSRH)		M2	Français	Hors période examen	Session unique	Pas de stage	Apprentissage 2 ans	x	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	M1N406	M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	MPN50L	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Journées Bloquées	MPN50K	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Soir)	MPN50K	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
RH & RSE - Formation délocalisée	MPN5DT	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail, relations professionnelles et processus et outils RH				
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement	x			

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

			organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH				
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Système d'information RH		M1	X (10/20 en méthodo mémoire)	x			
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	X (10/20 au mémoire)	x			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	X (10/20 au mémoire)				
Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	X (10/20 au mémoire)				
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	X (10/20 au mémoire)	X			
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	X (10/20 au mémoire)	X			
Système d'information RH		M2	X (10/20 au mémoire)	X			
M2 GSRH		M2	X (10/20 en méthodologie et au mémoire)	X			
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	M1N406	M1	x	x	x	x	
Ressources Humaines et Responsabilité Sociale de l'Entreprise	MPN50L	M2	x	x	x	x	
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Journées Bloquées	MPN50K	M2	x	x	x	x	
Ressources Humaines et Responsabilité sociale de l'entreprise (Soir)	MPN50K	M2	x	x	x	x	
RH & RSE - Formation délocalisée	MPN5DT	M2	x	x	x	x	



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES :

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcou rs dispens é en langue étrangè re	Parcou rs à distanc e	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Parcou rs en partena riat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentis sage ou à la formatio n continue	Accès Mon Master au parcour s M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Manager QSE	M1N407	M1								X	X	
Manager QSE	MPN50Q	M2								X		
Management de la transformation digitale	MPN50R	M2								X		
Management général (cours en soirées)	MPN503	M2								X		
Management général (cours en journées bloquées)	MPN50T	M2								X		
Management général (partenariat IFG)	MPN50U	M2						x	IFG, Paris (on line)	X		
Management de la supply chain et distribution	Création	M2								X		
Management de la supply chain (MBA SCM)	MPN50N	M2				x				X		
Management de la chaine logistique (délocalisé)	MPN5D5- 123	M2						x	Vietnam	X		
Management de projets et innovation	MPN506	M2								X		
Management international (MBAIP)	MPN5D8- 123	M2				x		x	AIM (Ebène, Maurice), MDI (Chéraga, Algérie)	X		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Management international (MBA délocalisés)	MPN5D9	M2				x		x	Turquie, Vietnam et Chine	X		
Management international (international MBA)	MPN511	M2				x				X		
Management des associations	MPN509	M2								X		
Entrepreneuriat	MPN50W	M2								X		
Management et data science	MPN510	M2								X		
Etudes et théories des organisations	MRN501	M2								X		
Management et leadership de la santé	MPN516	M2							ESLSCA, Paris (on line)	X		
Management des organisations solidaires	Création	M1								X	X	
Management des organisations solidaires	Création	M2								X		
Management général (Guyane)	MPN5D3	M2								X		

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné à la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 :

- Au passage avec succès d'un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

Parcours en formation continue (IAE)

En M2 les conditions requises sont :

- Être titulaires de 240 Ects ou d'une validation des acquis professionnels (VAP).
- Une expérience professionnelle d'au moins trois ans (hors stage et contrat d'alternance)

- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

3. Organisation des examens

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Stage facultatif

6. Notation des épreuves

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

8. Rubrique libre

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la seconde session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.

Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

Parcours en apprentissage (IAE)

Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

« IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves. »

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1									
Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Manager QSE	M1N407	M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Manager QSE	MPN50Q	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la transformation digitale	MPN50R	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général - Cours en Soirées	MPN503	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général - Cours en Journées Bloquées	MPN50T	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général (partenariat IFG)	MPN50U	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la Supply Chain et distribution	création	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la Supply Chain (MBA SCM)	MPN50N	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de la chaîne logistique - délocalisé	MPN5D5-123	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management de Projets et Innovation (MPI)	MPN506	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management International - MBAIP	MPN5D8-123	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management International - MBA délocalisés	MPN5D9	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management International - International MBA	MPN511	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management des Associations	MPN509	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Entrepreneuriat	MPN50W	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management et Data Science	MPN510	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Etudes et Théories des Organisations	MRN501	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management et leadership de la santé	création	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management des Organisations Solidaires	création	M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management des Organisations Solidaires	création	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Management général (Guyane)	MPN5D3	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation							
Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Manager QSE	M1N407	M1	x	x	x	x	
Manager QSE	MPN50Q	M2	x	x	x	x	
Management de la transformation digitale	MPN50R	M2	x	x	x	x	
Management général - Cours en Soirées	MPN503	M2	x	x	x	x	
Management général - Cours en Journées Bloquées	MPN50T	M2	x	x	x	x	
Management général (partenariat IFG)	MPN50U	M2	x	x	x	x	
Management de la Supply Chain et distribution	création	M2	x	x	x	x	
Management de la Supply Chain (MBA SCM)	MPN50N	M2	x	x	x	x	
Management de la chaine logistique - délocalisé	MPN5D5-123	M2	x	x	x	x	
Management de Projets et Innovation (MPI)	MPN506	M2	x	x	x	x	
Management International - MBAIP	MPN5D8-123	M2	x	x	x	x	
Management International - MBA délocalisés	MPN5D9	M2	x	x	x	x	
Management International - International MBA	MPN511	M2	x	x	x	x	
Management des Associations	MPN509	M2	x	x	x	x	
Entrepreneuriat	MPN50W	M2	x	x	x	x	
Management et Data Science	MPN510	M2	x	x	x	x	
Etudes et Théories des Organisations	MRN501	M2	x	x	x	x	
Management et leadership de la santé	création	M2	x	x	x	x	
Management des Organisations Solidaires	création	M1	x	x	x	x	
Management des Organisations Solidaires	création	M2	x	x	x	x	
Management général (Guyane)	MPN5D3	M2	x	x	x	x	



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
Management et administration des entreprises**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES :

Tableau de structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisati on	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré- requis
Management général	MPN502	M2	x								x	

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Pas de disposition particulière pour l'accès au niveau M1 des parcours en formation initiale, sauf pour le parcours magistère (accès après validation de la première année du magistère de finance).

L'accès au niveau M2 d'un parcours se fait de droit après validation du niveau M1 du même parcours (parcours M1/M2 tubulaires).

Parcours en formation initiale

En M2 l'accès est conditionné :

- Être titulaires de 240 Ects
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

3. Organisation des examens

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Parcours en formation initiale

Stage obligatoire (ou équivalent sur décision du directeur de parcours, en cas d'activité professionnelle)

6. Notation des épreuves

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

8. Rubrique libre

Parcours en formation initiale (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la deuxième session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption. Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

« IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves. »

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1									
Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Management général	MPN502	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Obligatoire	6 mois	x	x

Tableau 2, clauses spécifiques de validation							
Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Management général	MPN502	M2	x	x	x	x	



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MARKETING, VENTE**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Marketing Vente

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcou rs dispen sé en langue étrangè re	Parcou rs à distanc e	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Parcou rs en partena riat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou formation continue	Accès Mon Master au parcou rs M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Master 1 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	M1F40H	M1	X								X	
Master 1 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	M1F40G	M1	X								X	
Master 1 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	M1F40J	M1	X								X	
Master 1 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	M1F40K	M1	X								X	
Master 2 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	MPF 512	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe
Master 2 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	MPF 513	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe
Master 2 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	MPF 510	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe
Master 2 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	MPF 50J	M2	X							X		M1 Marketing Vente ou candidature externe

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Marketing et Stratégie Business		M1	X							X	X	
Marketing et Stratégie Business		M2	X							X		
Stratégie de marque et communication		M1	X							X	X	
Stratégie de marque et communication		M2	X							X		
Marketing et Pratiques commerciales - (formation délocalisée)	MPN5D4	M2	X				x	X	En cours de négociation	X		
Digital Business Développement et Management Commercial	MPN50Z	M2	X							X		
Stratégie Digitale & Analytics	MPN5Y Z	M2	X							X		
Marketing et Communication santé - (formation délocalisée)	MPN5D6	M2	X				X	x	En cours de négociation	X		

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

Notamment candidature parcours en apprentissage

Parcours en apprentissage (IAE)

En M1 l'accès est conditionné :

- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- Au passage avec succès d'un entretien avec un jury.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant la période M1/M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

En M2 l'accès est conditionné à la validation du M1 ou pour les titulaires d'un autre M1 :

- Au passage avec succès d'un entretien de sélection.
- Au passage avec succès d'une épreuve dont le format est arrêté chaque année par le directeur de l'IAE.
- A la signature d'un contrat d'apprentissage couvrant le M2 selon les délais définis par la réglementation en vigueur.

2. Langues d'enseignement

3. Organisation des examens

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Les examens sont organisés tout au long de l'année, après la fin de chaque UE.

4. Organisation des sessions d'examen

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Session 1 et session 2 ou session unique.

En cas de session unique le responsable de la formation peut prévoir des épreuves de rattrapage.

5. Nature des stages

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Stage facultatif

6. Notation des épreuves

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui

- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : oui

7. Dispositions spécifiques de validation

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Note minimale de 10/20 pour toutes les UE en M1 en M2.

En cas de session de rattrapage, seule la note de l'examen de rattrapage est conservée (écrit ou oral), sans prise en compte de la note de contrôle continu de la session 1. La note finale de l'UE est la meilleure des deux notes (session 1 et session 2).

Le jury peut attribuer des points de jury pour les seules UE dont la note est supérieure ou égale à 7 sur 20, hors mémoire (UE spécifique ou UE incluant le mémoire)

Mention « validée », « non validée » ou « défaillant » obligatoire par matière non notée : oui

Pas de bonification

Une délibération partielle du jury est possible (note manquante pour une UE ou pour un étudiant).

8. Rubrique libre

Parcours en apprentissage et en formation continue (IAE)

Pas de césure possible

Le contrôle continu peut ne comprendre qu'une seule note (écrit ou oral).

Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

Il ne peut être toléré plus de 30 % du volume horaire d'absences par UE. Au-delà, l'étudiant sera automatiquement convoqué pour la seconde session d'examen.

Un report d'études peut être accordé par le Directeur de l'IAE à tout(e) étudiant(e) présentant une demande motivée. L'étudiant(e) dispose alors d'un délai d'un an pour pouvoir se réinscrire. Les UE et les notes acquises sont conservées durant la durée de l'interruption.

Le redoublement d'une, ou plusieurs unités d'enseignement, ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Directeur de l'IAE.

Parcours en apprentissage (IAE)

Un étudiant qui n'aurait pas validé son M1 sera autorisé à continuer dans l'année supérieure, si une UE au plus n'est pas validée par semestre. Il repasse les UE non validées l'année suivante.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Master 1 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	M1F40H	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 1 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	M1F40G	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 1 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	M1F40J	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 1 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	M1F40K	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 - session 2	Facultatif		X	
Master 2 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	MPF 512	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	
Master 2 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	MPF 513	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	
Master 2 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	MPF 510	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	X
Master 2 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	MPF 50J	M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Pas de stage si apprentissage OU stage obligatoire si FI	Si FI : 6 mois*	X	
Marketing et Stratégie Business		M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Marketing et Stratégie Business		M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Stratégie de marque et communication		M1	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Stratégie de marque et communication		M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Marketing et Pratiques commerciales - (formation délocalisée)	MPN5D4	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Digital Business Développement et Management Commercial	MPN50Z	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Stratégie Digitale & Analytics	MPN5YZ	M2	Français	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x
Marketing et Communication santé - (formation délocalisée)	MPN5D6	M2	Anglais	hors période d'examen	Mixte	Facultatif		x	x

(*) Dans le respect des dispositions de l'article L124-5 du Code de l'Education et du Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Master 1 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	M1F40H	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 1 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	M1F40G	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 1 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	M1F40G	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 1 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	M1F40K	M1					X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Etudes de Marché et Décision Marketing (EMDM)	MPF 512	M2		X			X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Métiers du Conseil et de la Recherche en Marketing (MCRM)	FA : MPF513 FI : MRF501	M2		X			X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Logistique Marketing Distribution (LMD)	FA: MFP510 FI: MFP50I	M2		X			X (note minimale : 10/20)
Master 2 Marketing Vente parcours Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation (SCPN)	MPF 50J	M2		X			X (note minimale : 10/20)
Marketing et Stratégie Business	M1N410	M1	x	x	x	x	
Marketing et Stratégie Business	MPN519	M2	x	x	x	x	
Stratégie de marque et communication	M1N412	M1	x	x	x	x	
Stratégie de marque et communication	MPN520	M2	x	x	x	x	
Marketing et Pratiques commerciales - (formation délocalisée)	MPN5D4	M2	x	x	x	x	
Digital Business Développement et Management Commercial	MPN50Z	M2	x	x	x	x	
Marketing et Création de valeur	MPN517	M2	x	x	x	x	
Marketing et Communication santé - (formation délocalisée)	MPN5D6	M2	x	x	x	x	